



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

Q.2931

Amendement 2
Corrigendum 1
(06/2000)

SÉRIE Q: COMMUTATION ET SIGNALISATION

RNIS à large bande – Protocoles d'application du RNIS-
LB pour la signalisation d'accès

Systeme de signalisation d'abonné numérique n° 2
– Spécification de la couche 3 de l'interface
utilisateur-réseau pour la commande de la
connexion/appel de base

Amendement 2

Corrigendum 1

Recommandation UIT-T Q.2931 – Amendement 2 –
Corrigendum 1

(Antérieurement Recommandation du CCITT)

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE Q
COMMUTATION ET SIGNALISATION

SIGNALISATION DANS LE SERVICE MANUEL INTERNATIONAL	Q.1–Q.3
EXPLOITATION INTERNATIONALE AUTOMATIQUE ET SEMI-AUTOMATIQUE	Q.4–Q.59
FONCTIONS ET FLUX D'INFORMATION DES SERVICES DU RNIS	Q.60–Q.99
CLAUSES APPLICABLES AUX SYSTÈMES NORMALISÉS DE L'UIT-T	Q.100–Q.119
SPÉCIFICATIONS DES SYSTÈMES DE SIGNALISATION N° 4 ET N° 5	Q.120–Q.249
SPÉCIFICATIONS DU SYSTÈME DE SIGNALISATION N° 6	Q.250–Q.309
SPÉCIFICATIONS DU SYSTÈME DE SIGNALISATION R1	Q.310–Q.399
SPÉCIFICATIONS DU SYSTÈME DE SIGNALISATION R2	Q.400–Q.499
COMMULATEURS NUMÉRIQUES	Q.500–Q.599
INTERFONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES DE SIGNALISATION	Q.600–Q.699
SPÉCIFICATIONS DU SYSTÈME DE SIGNALISATION N° 7	Q.700–Q.799
INTERFACE Q3	Q.800–Q.849
SYSTÈME DE SIGNALISATION D'ABONNÉ NUMÉRIQUE N° 1	Q.850–Q.999
RÉSEAUX MOBILES TERRESTRES PUBLICS	Q.1000–Q.1099
INTERFONCTIONNEMENT AVEC LES SYSTÈMES MOBILES À SATELLITES	Q.1100–Q.1199
RÉSEAU INTELLIGENT	Q.1200–Q.1699
PRÉSCRIPTIONS ET PROTOCOLES DE SIGNALISATION POUR LES IMT-2000	Q.1700–Q.1799
RNIS À LARGE BANDE	Q.2000–Q.2999
Aspects généraux	Q.2000–Q.2099
Couche d'adaptation ATM de signalisation (SAAL)	Q.2100–Q.2199
Protocoles du réseau sémaphore	Q.2200–Q.2299
Aspects communs des protocoles d'application du RNIS-LB pour la signalisation d'accès, la signalisation de réseau et l'interfonctionnement	Q.2600–Q.2699
Protocoles d'application du RNIS-LB pour la signalisation de réseau	Q.2700–Q.2899
Protocoles d'application du RNIS-LB pour la signalisation d'accès	Q.2900–Q.2999

Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.

Recommandation UIT-T Q.2931

Système de signalisation d'abonné numérique n° 2 – Spécification de la couche 3 de l'interface utilisateur-réseau pour la commande de la connexion/appel de base

AMENDEMENT 2

CORRIGENDUM 1

Résumé

Le présent corrigendum vise à rectifier une erreur décelée dans la description du codage des champs OUI dans divers éléments d'information du système DSS2. L'un d'eux, l'élément d'information "paramètres de couche d'adaptation ATM", est repris dans l'Amendement 2 à la Recommandation UIT-T Q.2931 (03/99). Par le présent corrigendum, ledit amendement est mis en conformité avec une correction compatible apportée à l'Amendement 4/Q.2931. Le présent corrigendum ne contient que le texte corrigé.

Source

Le Corrigendum 1 de l'Amendement 2 de la Recommandation Q.2931 de l'UIT-T, élaboré par la Commission d'études 11 (1997-2000) de l'UIT-T, a été approuvé le 15 juin 2000 selon la procédure définie dans la Résolution 1 de la CMNT.

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'étude à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution 1 de la CMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 2001

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

Recommandation UIT-T Q.2931

Système de signalisation d'abonné numérique n° 2 – Spécification de la couche 3 de l'interface utilisateur-réseau pour la commande de la connexion/appe de base

AMENDEMENT 2

CORRIGENDUM 1

Remplacer la dernière page du Tableau 4-6 par ce qui suit:

Tableau 4-6/Q.2931 – Elément d'information "paramètres AAL"

<i>Source de profil (octet 11.1, bits 8-7 lorsque l'octet 8.1 = 00010001 pour l'AAL de type 2)</i>	
Bits	
8	
0	0 Profil UIT-T prédéfini utilisé (Voir l'Annexe P/I.366.2.)
0	Autre profil prédéfini utilisé
Toutes les autres valeurs sont réservées.	
<i>Profil prédéfini (octet 11.2, lorsque l'octet 8.1 = 00010001 et les bits de 8-5 de l'octet 9 = 0000 pour l'AAL de type 2)</i>	
Ce champ contient en binaire la valeur de l'identificateur du profil qui est administré par l'organisation identifiée par l'identificateur OUI dans les octets suivants (si dans l'octet 11.1, les bits 8-7 = 01) ou qui est administré par l'UIT-T dans UIT-T I.366.2 (si dans l'octet 11.1, les bits 8-7 = 00).	
<i>L'identificateur OUI (IEEE Organizationally Unique Identifier) (octets 11.3, 11.4 et 11.5, lorsque l'octet 8.1 = 00010001; les bits 8-5 de l'octet 9 = 0000 et les bits 8-7 de l'octet 11.1 = 01)</i>	
Lorsque "l'autre profil prédéfini" est utilisé, les octets 11.3, 11.4 et 11.5 contiennent un identificateur OUI (<i>Organizationally unique identifier</i>) globalement administré (tel que spécifié dans l'IEEE 802-1990, section 5.1).	
NOTE 1 – La couche AAL par défaut pour la voix est la couche AAL spécifiée dans UIT-T I.363 pour le transport du signal en bande vocale à 64 kbit/s (voir UIT-T G.711 et G.722).	
NOTE 2 – En ce qui concerne la couche AAL pour la voix, aucun autre paramètre n'est spécifié hormis ceux donnés dans la partie 1 de 8 de la Figure 4-12.	
NOTE 3 – S'agissant de connexions ATM prenant en charge le service SDT d'AAL de type 1, SDT service, le protocole SDT peut distinguer les longueurs de bloc SDT de valeur "1" des longueurs de bloc SDT comprises entre 2 et $2^{16} - 1$. Le cas spécial d'une longueur de bloc "1" est à l'étude; voir UIT-T I.363.	
NOTE 4 – UIT-T I.366.1 indique que les paramètres pour le mode de transfert de données garanti sont spécifiés dans UIT-T Q.2110.	
NOTE 5 – Le mécanisme de transfert de données garanti ne peut être sélectionné qu'après détection du mécanisme de détection d'erreur de transmission.	
NOTE 6 – Si la valeur de ce paramètre est désactivé, l'utilisateur ne doit pas passer en exploitation données en mode circuit ou démodulation de télécopie.	

Tableau 4-6/Q.2931 – Élément d'information "paramètres AAL" (*fin*)

NOTE 7 – Si les bits 8-5 de l'octet 9 = 0001 (Service multidébit), le transport de données en mode circuit doit être activé.

NOTE 8 – En l'absence de sous-champs "paramètres AAL", les valeurs par défaut seront les suivantes:

- Sous-type: pas de valeur par défaut (doit être signalé pour l'AAL de type 1).
- Débit CBR: pas de valeur par défaut (doit être signalé pour l'AAL de type 1).
- Multiplicateur: pas de valeur par défaut (doit être signalé pour les débits CBR n = 64 kbit/s et n = 8 kbit/s).
- Récupération de la fréquence d'horloge: valeur par défaut = néant.
- Correction d'erreur: valeur par défaut = néant.
- Longueur de bloc SDT: valeur par défaut = SDT non utilisé.
- Cellules partiellement remplies: valeur par défaut = la méthode des cellules partiellement remplies n'est pas utilisée, c'est-à-dire que les cellules sont complètement remplies.
- Longueur maximale de SDU-CPCS aller: valeur par défaut = 65 535 octets.
- Longueur maximale de SDU-CPCS retour: valeur par défaut = 65 535 octets.
- Gamme de MID: valeur par défaut = 0-0 (pas de multiplexage via le champ MID).
- Type de sous-couche SSCS: valeur par défaut = néant.
- Longueur d'unité SDU-CPS: valeur par défaut = 45.
- Nombre maximal de canaux multiplexés: valeur par défaut = 255.
- Données garanties: valeur par défaut = mécanisme non utilisé.
- Error detect: valeur par défaut = non sélectionnée.
- Longueur maximale d'unité SDU SSSAR aller: valeur par défaut = 65 535 octets.
- Longueur maximale d'unité SDU SSSAR retour: valeur par défaut = 65 535 octets.
- Catégorie de service: valeur par défaut = service audio.
- Codage MIC: valeur par défaut = Loi A.
- Source profil: valeur par défaut = ITU-T et profil prédéfini = 1.
- Fax, CAS, DTMF, MF-R1, MF-R2, CMD, FMD: valeur par défaut = désactivé.
- Longueur maximale d'une unité de données en mode trame (pour l'AAL de type 2) = 65 535 octets.

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet
Série Z	Langages et aspects informatiques généraux des systèmes de télécommunication